

Publié le 17 juin 2021

Malgré la crise, les Entreprises publiques locales (Epl) ont fait mieux que résister en 2019 et 2020

Depuis 2015, tous les deux ans, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales sonde les Epl pour mieux connaître leur santé financière. L'étude Financement des Epl vise ainsi à mesurer et à comprendre les pratiques des Epl en matière de financement de leur exploitation et de leurs investissements. L'édition 2021 a été conduite en respectant un protocole méthodologique strictement identique à celui de ses trois précédentes éditions en 2015, en 2017 et en 2019. Quels en sont les principaux enseignements ?



Des investissements en dépit d'une conjonction d'événements défavorables en 2019 et en 2020

Au cours de ces deux dernières années, malgré la crise sanitaire et la fin des cycles communaux et intercommunaux généralement propices au ralentissement des financements publics, les Sociétés d'économie mixte (Sem), les Sociétés publiques locales (Spl) et les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) ont poursuivi leur investissement pour des montants cumulés de 5,191 milliards d'euros en 2019 et de 4,719 milliards d'euros en 2020. Les stratégies de développement de leurs activités déployées au cours des dernières années leur avaient permis d'initier un cycle de croissance soutenue. Elles leur ont aussi permis d'aborder le ralentissement économique avec une structure financière renforcée et d'en amortir les premiers effets. Les Epl ont continué d'assurer les missions de service public dont elles avaient la responsabilité et d'exercer un rôle d'entraînement pour les économies locales.

Des Sem résilientes face aux contraintes économiques induites par la crise sanitaire

Passés les premiers effets du ralentissement de l'activité économique, les Epl ont adopté des politiques de restriction. Confrontées au tarissement de certaines recettes, dans le tourisme, la culture et les loisirs comme dans la mobilité et l'aménagement dans une moindre mesure, elles ont comprimé leurs dépenses. Ayant recours de manière modérée – à des niveaux nettement inférieurs à ceux des autres entreprises – aux dispositifs de soutien institutionnels et ne sollicitant que très rarement l'aide de leurs collectivités territoriales délégantes, de leurs collectivités territoriales actionnaires ou de leurs autres actionnaires, les Sem, les Spl et les SemOp ont su ajuster leur organisation interne pour se recentrer sur leur activité principale ou développer de nouvelles activités selon les situations. Stratégie payante puisque leur situation financière s'est nettement améliorée au second semestre, malgré la persistance de certaines fragilités dans les secteurs les plus exposés.

Elles ont pu restaurer leur capacité d'autofinancement.

Les parties prenantes mobilisées pour accompagner les Epl dans la relance de l'activité économique

Dans cette perspective, les traditionnelles parties prenantes de l'économie mixte locale ont joué un rôle essentiel. S'élevant à 2,774 milliards d'euros en 2020, contre 3,092 milliards d'euros en 2019, le volume des emprunts bancaires a été plus contenu. A l'instar des collectivités territoriales qui ont répondu favorablement aux rares exigences de garanties d'emprunt, les acteurs bancaires traditionnels ont répondu présent au cœur de cette conjoncture inédite. Finançant dans la majorité des cas à des conditions favorables, moins demandeurs de cofinancements ou de garanties, ils ont considérablement atténué les difficultés d'accès au crédit auxquelles les Epl pouvaient être confrontées.

Le répondant des acteurs institutionnels

La Banque des Territoires a ainsi accordé pour 1,066 milliard d'euros de prêt aux Epl via ses multiples solutions de financement en 2020 et les emprunts institutionnels ont finalement représenté 33 % des moyens de financement mobilisés par les Epl pour leurs investissements. Il s'agit d'une hausse de 5 points en un an malgré une réduction des volumes.

Des perspectives dans l'ensemble favorables aux Epl malgré des fragilités sectorielles

Malgré l'incertitude entourant la durée de la crise sanitaire, les Entreprises publiques locales abordent l'année 2021 avec ambition. En dehors des sociétés dont le retour à la normale reste encore soumis aux aléas épidémiques, comme dans les secteurs de la culture ou de l'événementiel, les Sem, les Spl et les SemOp envisagent de porter leurs investissements jusqu'à une hauteur de 4,968 milliards d'euros en 2021 (+ 5 % par rapport à 2020). Pour y parvenir, elles envisagent de recourir aux emprunts bancaires à moyen/long terme qui pourraient progresser de 26 % en un an et revenir à un niveau proche de celui observé en 2016.

Pour Patrick Jarry, président de la FedEpl, maire de Nanterre, « dans une conjoncture marquée par la situation sanitaire et par le ralentissement de l'activité économique nationale que nous connaissons, les Entreprises publiques locales ont fait front pour continuer à assurer les missions de service public dont elles avaient la responsabilité. La compression de leurs dépenses, inhérentes au tarissement de leurs recettes, a entraîné une moindre mobilisation des solutions de financement proposées par leurs partenaires bancaires et institutionnels. Pour autant, s'inscrivant dans une relation de confiance de longue date, les différents acteurs du financement ont continué d'accompagner les Epl, quels que soient les impacts du ralentissement économique, avec l'appui des collectivités territoriales »

Méthodologie

Les résultats de l'étude ([téléchargeable directement sur le kiosque des éditions](#)) sont issus sauf mention

contraire d'un sondage réalisé du 30 novembre au 31 décembre 2020 par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de 329 dirigeants de Sem, de Spl et de SemOp, représentatif de l'ensemble des Epl (sur les 1 332 recensées à l'échelle du pays). La représentativité de l'échantillon a été assurée post-enquête par un redressement des données sur la base des caractéristiques de la population-mère, à savoir la taille salariale, la forme juridique, le secteur d'activité principale et la région d'implantation de la société. Les résultats obtenus ont ensuite fait l'objet d'une extrapolation à l'ensemble de la population-mère. Ces résultats sont représentatifs, quels que soient les segments ou les sous-segments, avec un intervalle de confiance plus ou moins important selon le nombre de répondants.

Contact presse :

- **Benjamin Gallèpe** - 01 53 32 22 14 - 06 42 11 00 75 - b.gallepe@lesepl.fr

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe.

Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Le montant de leur capitalisation s'élève à 5 milliards d'euros, détenu à 65% par les collectivités territoriales de métropole et des outre-mer. En 2019, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros et totalisent plus de 62 000 emplois directs. Toutes les infos sur lesepl.fr